



Ville de
Bois-Colombes

DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE DOMICILE (ARTICLE 104 DU CODE CIVIL)

Je soussigné(e)
(nom d'épouse suivi du nom de jeune fille pour les femmes mariées et prénoms)

domicilié(e) à Bois-Colombes :
(adresse complète)

déclare qu'à compter du :

mon domicile sera transféré à l'adresse suivante :

.....
.....

Je déclare également que tous les biens, dont je produis la liste détaillée, sont ma propriété personnelle et, ne font l'objet d'aucune transaction commerciale.

Fait à Bois-Colombes, le :

Signature :